



N° de résolution
ou annotation

2021-04-077

2021-04-078

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue à huis clos et en visioconférence le 21 avril 2021 à 19h00.

Sont présents : Mmes Chantale Thivierge et Patricia René, conseillères, MM. Michel Champagne, Alexandre Dubuc-Ringuette et Guillaume Giroux, conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

PRESENCE DES ELU.E.S

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

1. MOT DE BIENVENUE

En raison de la situation de la COVID-19 au Québec et dans la région de Chaudière-Appalaches, la séance ordinaire du conseil municipal est tenue à huis clos par visioconférence. Cette mesure est en vigueur jusqu'à avis contraire. Les citoyens seront informés de tout changement par avis publics affichés aux lieux habituels.

L'enregistrement de la visioconférence de la séance sera disponible sur le site web de la Municipalité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Service de garde – Transfert de responsabilité vers le Centre de services scolaire des Appalaches
4. Programme d'aide à la voirie locale
5. Vente du terrain situé sur le lot 4 545 463
6. Réservoir (abat-poussières)
7. Gicleurs et autres (abat-poussières)
8. Remplacement toile du camion et moteur de toile
9. Lames à bit pour niveleuse
10. Balayage des rues
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSE par monsieur Michel Champagne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

3. SERVICE DE GARDE - TRANSFERT DE RESPONSABILITE VERS LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES

ATTENDU QUE la Municipalité assume depuis 2008 la responsabilité du service de garde après l'école;

ATTENDU QUE la prise en charge du service de garde par la Municipalité visait à répondre aux besoins des parents en raison de la faible clientèle d'alors, et à pallier à l'annonce de la cessation de l'offre de service par les services scolaires;

ATTENDU QUE l'augmentation et la stabilité de la clientèle scolaire depuis les cinq dernières années;

ATTENDU QUE le service de garde offert en milieu scolaire complète les services éducatifs fournis par l'école aux élèves de la maternelle et du primaire, et qu'il s'inscrit dans la continuité des objectifs éducatifs et pédagogique;

ATTENDU QU' au cours des derniers mois des échanges et rencontres ont eu lieu entre les représentants de la Municipalité, le responsable du Syndicat canadien de la fonction publique des employés municipaux; les représentants du Centre de services scolaire des Appalaches et du syndicat des employées du service de garde de cette organisation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu rapport de chacune des étapes du processus d'analyse, et qu'ils ont été informés des coûts associés à la livraison et au maintien du service de garde municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement ce qui suit :

Que la Municipalité poursuive la gestion du service de garde jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021;

Que la Municipalité remette au Centre des services scolaire des Appalaches la responsabilité entière de la gestion du service de garde à compter de l'année scolaire 2021-2022;



N° de résolution
ou annotation

QUE dans un souci de reconnaissance du travail et de respect envers les employés du service de garde, la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique mettent en place les mesures favorisant un transfert harmonieux de la gestion du service de garde. **Adopté.**

4. PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE ET PLANIFICATION 2021-2027 - TRAVAUX PUBLICS - RESEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Alain Paré, directeur général, agit à titre de représentant de la municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

ATTENDU QUE le document *Travaux publics - Réseau routier municipal - Planification 2021-2027* a été présenté aux membres du Conseil municipal lors du caucus du 20 avril 2021;

2021-04-079

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le Conseil adopte le document *Travaux publics - Réseau routier municipal - Planification 2021-2027*

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, qu'il confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. **Adopté.**

5. VENTE DU TERRAIN SITUÉ SUR LE LOT 4 545 463

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'un terrain situé sur le lot 4 545 463 à l'intersection du rang 9 et de la rue Saint-Pierre ;

ATTENDU QUE des citoyens ont signifié leur intérêt à acquérir le terrain ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu opinion et conseils auprès de son service juridique.

2021-04-080

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Champagne, et résolu à la majorité, de mettre en vente par soumission et par affichage public aux lieux habituels, le terrain situé sur le lot 4 545 463. **Adopté.**

6. RÉSERVOIR (ABAT-POUSSIÈRES)

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un réservoir en polyéthylène de 3 140 gallons afin de procéder à l'épandage d'abat-poussières liquide;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues sont les suivantes :

- Dominion Grimm Thetford : 8 207 \$ taxes en sus
- Agrico Plastiques : 9626,55 \$ taxes en sus.

2021-04-081

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'autoriser l'achat auprès de Dominion Grimm Thetford. **Adopté.**

7. GICLEURS ET MATÉRIEL D'INSTALLATION (ABAT-POUSSIÈRES)

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir les gicleurs et le matériel d'installation afin de procéder à l'épandage d'abat-poussières liquide;

2021-04-082

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'achat auprès Les Pompes M.C. au montant de 4 822 \$ taxes en sus. **Adopté.**



N° de résolution
ou annotation
2021-04-083

2021-04-084

2021-04-085

2021-04-086

8. REMPLACEMENT TOILE DU CAMION ET DU MOTEUR DE TOILE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement de la toile et du moteur de toile d'un camion Western Star.

Attendu que les trois soumissions reçues sont les suivantes :

- Le Groupe Déziel : 2 017 \$ taxes en sus;
- Robitaille Équipement Inc. : 2 390 \$ taxes en sus ;
- Macpek : 753 \$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de la toile et du moteur de toile auprès de Macpek. **Adopté.**

8. LAMES À BIT POUR NIVELEUSE

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de lames à bit pour la niveleuse auprès de PJB Industries Inc. au montant de 3 987,80 \$ taxes en sus. **Adopté.**

9. BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au balayage printanier des rues du village et du secteur Broughton Station;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- Les Transports Maggy Beudet Inc. : 115 \$ l'heure
- Langlois Multi-Services inc. : 75 \$ l'heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de confier le balayage des rues à Les Transports Maggy Beudet Inc..

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison du huis clos, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions par écrit au directeur général au plus tard à 16h le jour de la séance du conseil.

Aucune question n'a été reçue pour la période de questions.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h20. **Adopté.**

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

